

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE n° 2026-13

**Arrêté instituant et composant la commission de recensement et de dépouillement des votes dans le cadre de l'élection des représentants des communes affiliées, des représentants des établissements publics locaux affiliés, des représentants des établissements publics bénéficiant des missions à l'article 452-39 du CGFP au conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT de l'Eure**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté 2026-11 du 30/04/2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est institué à EVREUX, 10 bis Rue du Dr Michel BAUDOUX une commission de recensement et de dépouillement des votes dans le cadre des élections visées en titre et ayant lieu du 26 Juin 2026 10h au 02 Juillet 2026 à 17 heures, au plus tard.

**ARTICLE 2 :** La commission sera composée de 7 membres<sup>1</sup> : 4 maires, 1 président EPCI et 2 fonctionnaires :

- Isabelle DUONG (Mairie de Manneville sur Risle)
- Sébastien DULAC (Maire de Caillouet-Orgeville)
- Béatrice PARENT TANGUY (Maire d'Arnières sur Iton)
- Catherine DUMONTIER MANIERE (Maire de Fauville)
- Chantal LAQUITAINE (Présidente du SIVOS La Chapelle du Bois des Faulx – Emalleville - La Vacherie)
- Quentin DELPORTE (DGS Pacy sur Eure)
- Alexandre MARTIN (Directeur Pôle cadre de vie Pont de l'Arche)

Suppléants :

- Joël CLOMENIL (Maire d'Illiers l'Evêque)
- Jérôme PASCO (Maire de Conches en Ouche)
- Jean-Luc MOENS (Maire de Vascoeuil)
- Jean-Pierre HAILLARD (Maire de Gauville La Campagne)
- Cécile PIVA (Présidente du SIVOS Aigleville Chaignes Hécourt Villegats)
- Laurence LUCAS (DRH de Pacy sur Eure)
- Marie-Odile GESLIN (DGS de Conches en Ouche)

**ARTICLE 3 :** La commission sera présidée par Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Eure.

**ARTICLE 4 :** La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives aux listes électorales.

<sup>1</sup> Non compris le président de ladite commission

- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.
- ARTICLE 6 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Evreux, le 13/05/2026

Le Président,

Pascal LEHONGRE

